



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

L'an deux mille quinze, le lundi 1^{er} juin à 18h00 heures, le Conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le mardi 26 mai, conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, Mme BIANCAMARIA, Mme CORTICCHIATO, Adjoints au Maire.

Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, Mme JEANNE, M. FILONI, M. CASTELLANA, Mme SICHU, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. KERVELLA, M. FERRARA, Mme FALCHI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme ZUCCARELLI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. CHAREYRE, M. DELIPERI, M. LUCIANI, Mme GRIMALDI D'ESDRA M. LEONETTI, Mme SIMONPIETRI, Mme GIACOMETTI Conseillers municipaux.

Avait donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. ARESU	à	Mme OTTAVY
M. CAU	à	M. VANNUCCI
Mme BERNARD	à	Mme NADAL
Mme FELICIAGGI	à	Mme VILLANOVA
M. CIABRINI	à	M. LUCIANI
Mme RICHAUD	à	Mme GRIMALDI D'ESDRA

Etaient absents :

M. RENUCCI, Mme GUIDICELLI, M. FALZOÏ, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	40
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. DELIPERI est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Séance du lundi 1^{er} juin 2015

Délibération N°2015/179

Tarification-Ecole municipale des sports.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Depuis sa création en 1999, l'Ecole Municipale des Sports (service Animation Sportive Direction des Sports) propose à ses adhérents un tarif unique : Inscriptions Générales (25 euros commune d'Ajaccio / 31 euros hors commune), Stage Multi-Activités (Forfait semaine 10 euros 50 commune d'Ajaccio / 15 euros 50 hors commune)

Les autres services publics municipaux ont une tarification (leurs inscriptions sont gérées par le guichet unique) qui tient compte du quotient familial de la CAF.

Afin d'avoir une cohérence en matière de tarification des services municipaux mais également de mener une politique équitable qui prenne en compte les revenus et la composition des familles, il est proposé de modifier le système actuel.

Cette modification nous permettra également un accroissement des recettes qui viendra soutenir le développement des activités sportives.

La nouvelle tarification prendra effet au 1^{er} septembre 2015.

Les crédits sont inscrits au BP 2015, Chapitre 70.

Projet de Tarifs

1 – Cotisations annuelles Ecole Municipale des Sports :

Quotient fam. CAF	Ecole Municipale des Sports	
	Commune	Hors Commune
Inf. à 380	25 € / saison	31 € / saison
De 380 à 799,99	35 € / saison	41 € / saison
De 1100 à 1329,99	45 € / saison	51 € / saison
Sup à 1329,99	60 € / saison	66 € / saison

Réduction de 25 % pour le 2^{ème} enfant:

Inf. à 380	18,75 € / saison	23,25 € / saison
De 380 à 799,99	26,25 € / saison	30,75 € / saison
De 1100 à 1329,99	33,75 € / saison	38,25 € / saison
Sup à 1329,99	45 € / saison	49,50 € / saison

Réduction de 50 % pour le 3^{ème} enfant et plus :

Inf. à 380	12,50 € / saison	15,50 € / saison
De 380 à 799,99	17,50 € / saison	20,50 € / saison
De 1100 à 1329,99	22,50 € / saison	25,50 € / saison
Sup à 1329,99	30 € / saison	33 € / saison

2 – Cotisations annuelles et tarifs journées des Stages Multi-Activités :

Quotient fam. CAF	Cotisation Stage Multi Activités		Tarif journée Stage Multi Activités	
	Commune	Hors Commune	Commune	Hors Commune
Inf. à 380	12,50 € / saison	15,50 € / saison	5 € / jour	8 € / jour
De 380 à 799,99	17,50 € / saison	20,50 € / saison	8 € / jour	11 € / jour
De 1100 à 1329,99	20,50 € / saison	25,50 € / saison	11 € / jour	14 € / jour
Sup à 1329,99	30 € / saison	33 € / saison	16 € / jour	19 € / jour

Réduction de 25 % pour le 2^{ème} enfant :

Inf. à 380	18,75 € / saison	23,25 € / saison	3,75 € / jour	6,00 € / jour
De 380 à 799,99	26,25 € / saison	30,75 € / saison	6,00 € / jour	8,25 € / jour
De 1100 à 1329,99	33,75 € / saison	38,25 € / saison	8,25 € / jour	10,50 € / jour
Sup à 1329,99	45 € / saison	49,50 € / saison	12 € / jour	14,25 € / jour

Réduction de 50 % pour le 3^{ème} enfant et plus :

Inf. à 380	12,50 € / saison	15,50 € / saison	2,50 € / jour	4,00 € / jour
De 380 à 799,99	17,50 € / saison	20,50 € / saison	4,00 € / jour	5,50 € / jour
De 1100 à 1329,99	22,50 € / saison	25,50 € / saison	5,50 € / jour	7,00 € / jour
Sup à 1329,99	30 € / saison	33 € / saison	8 € / jour	9,50 € / jour

Projet de Tarifs des Packs « Semaine »

1 – Tarifs Pack 1 Semaine Stage Multi Activités :

Quotient fam. CAF	1 ^{er} enfant		2 ^{ème} enfant		3 ^{ème} enfant	
	Commune	Hors Commune	Commune	Hors Commune	Commune	Hors Commune
Inf. à 380	20 €	32 €	15 €	24 €	10 €	16 €
De 380 à 799,99	32 €	44 €	24 €	33 €	16 €	22 €
De 1100 à 1329,99	44 €	56 €	33 €	42 €	22 €	28 €
Sup à 1329,99	64 €	76 €	50 €	59 €	36 €	42 €

2 – Tarifs Pack 2 Semaines consécutives de Stage Multi Activités :

Tarif à la semaine :

Quotient fam. CAF	1 ^{er} enfant		2 ^{ème} enfant		3 ^{ème} enfant	
	Commune	Hors Commune	Commune	Hors Commune	Commune	Hors Commune
Inf. à 380	17,50 €	28 €	13 €	21 €	8,50 €	14 €
De 380 à 799,99	28 €	38,50 €	21 €	28,50 €	14 €	19 €
De 1100 à 1329,99	38,50 €	49 €	28,50 €	36,50 €	19 €	24,50 €
Sup à 1329,99	56 €	66,50 €	42 €	49,50 €	28 €	33 €

3 – Tarifs Pack 3 Semaines consécutives et plus de Stage Multi Activités :

Tarif à la semaine :

Quotient fam. CAF	1 ^{er} enfant		2 ^{ème} enfant		3 ^{ème} enfant	
	Commune	Hors Commune	Commune	Hors Commune	Commune	Hors Commune
Inf. à 380	15 €	24 €	11 €	18 €	7,5 €	12 €
De 380 à 799,99	24 €	33 €	18 €	24 €	12 €	16,50 €
De 1100 à 1329,99	33 €	42 €	24 €	31,50 €	16,50 €	21 €
Sup à 1329,99	48 €	57 €	36 €	42,50 €	24 €	28,50 €

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

D'adopter le rapport relatif à l'augmentation des différents tarifs de l'Ecole Municipale des Sports.

D'autoriser à signer tous les actes administratifs relatifs aux nouveaux tarifs.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Où l'exposé de Monsieur Stéphane VANNUCCI, Adjoint délégué
Et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 29 mai 2015

ADOPTE

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

le rapport relatif à l'augmentation des différents tarifs de l'Ecole Municipale des Sports.

AUTORISE

à signer tous les actes administratifs relatifs aux nouveaux tarifs.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE

Laurent MARCANGELI



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20150601-2015_179-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/06/2015

Publication : 04/06/2015

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

